

**COMMUNE DE VALLEIRY**  
**EXTRAIT DU REGISTRE**  
**DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**12 DÉCEMBRE 2024**

L'an deux mil vingt-quatre, le douze décembre, le Conseil Municipal de la Commune de VALLEIRY, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, au salon d'honneur de la mairie, sous la présidence de M. Alban MAGNIN, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 27  
Nombre de conseillers municipaux présents : 18  
Nombre de conseillers municipaux votants : 26  
Date de convocation du Conseil Municipal : 05/12/2024

**PRÉSENTS** : M. Alban MAGNIN, Maire, Mme Hélène ANSELME, MM. David EXCOFFIER, François FAVRE, Mme Christine NICOLET-DIT-FELIX, M. Pierre HACQUIN, Mme Isabelle MERCIER Adjoint, Mme Renée RICHARD, M. Michel PIERREL, Mme Giovanna VANDONI, MM. Emmanuel SOGNO, Sébastien BURETTE, Frédéric BARANSKI, Mmes Alexandra DALLIERE, Elisabeth DEAL, M. Jean-Yves LE VEN, Mme Anna FRANCHI, M. Pascal GRIBOUVAL, Conseillers Municipaux.

**POUVOIRS** : Mme Virginie LACAS à M ébastien BURETTE  
M Clément VILLEMAGNE à Mme Alexandra DALLIERE  
Mme Marie-Noëlle BOURQUIN à M Pascal GRIBOUVAL  
M Henri VIDAL à M Jean-Yves LE VEN  
M Jean FEIREISEN à M David EXCOFFIER  
M Amar AYEB à M Alban MAGNIN  
Mme Elodie POIRIER à Mme Anna FRANCHI  
Mme Corinne DURAND à M Pierre HACQUIN

**ABSENTS** : M Alain CHAMOT

Mme Renée RICHARD est élue secrétaire de séance.

**DCM20241212-17**

**OBJET : DÉCISIONS BUDGÉTAIRES (7.10.1) – Subvention aux clubs labellisés par la CCG**

Monsieur le Maire rappelle que lors du Conseil Communautaire du 16 octobre 2023, il a été décidé que les dossiers de subventions des associations labellisées par la CCG seraient envoyés par la CCG et que chaque Commune verserait la subvention directement aux clubs, étant rappelé que les Conseils Municipaux de chaque commune conservaient leur pouvoir de décision quant au montant alloué par adhérent-habitant de leur Commune.

Aussi est-il demandé aux communes de définir un montant de subvention par adhérent pour les clubs labellisés.

Les 14 clubs labellisés sont les suivants :

<b>CAF ESCALADE</b>
<b>SOS GO ORIENTATION</b>
<b>VELO CLUB</b>
<b>PRG TENNIS DE TABLE</b>

**DCM20241212-17**

Le Maire certifie le caractère exécutoire de la présente délibération qui a été affichée à la porte de la Mairie le 13/12/2024 et télétransmise à la Sous-Préfecture de Saint-Julien-en-Genevois le 18/12/2024

<b>BASKET CLUB</b>
<b>GYM CLUB</b>
<b>ASCDG - DOUANES TIR</b>
<b>ASJ 74</b>
<b>CLUB DE RUGBY</b>
<b>SKI CLUB</b>
<b>HANDBALL</b>
<b>ALLIANCE GENEVOIS JUDO</b>
<b>FIGHTING TRAINING CENTER (boxe)</b>
<b>VOLLEY VIRY</b>

La CCG ne pouvant pas anticiper les choix des communes, elle demande donc à celles-ci de se positionner sur le montant qu'elles souhaitent attribuer à ces associations. Monsieur le Maire rappelle l'importance pour les clubs labellisés, qui étaient jusqu'à présent subventionnés (à l'exception de Volley Viry) par St-Julien, de pouvoir bénéficier d'une subvention au moins égale à celle qu'ils recevaient de la part de la Commune centrale.

Monsieur le Maire propose ainsi le versement d'une subvention de 25 € par adhérent, soit la somme de 3 600 €.

Le système mis en place au niveau de la CCG permettra de récupérer les dossiers de subvention de l'ensemble des clubs sur une plateforme.

Le versement des subventions se fera directement par chaque commune.

Après exposé et en avoir délibéré,

**LE CONSEIL MUNICIPAL,  
À L'UNANIMITÉ**

**APPROUVE** l'exposé de Monsieur le Maire,

**DECIDE** d'accorder à chaque association labellisée la somme de 25€ par adhérent à compter de l'année 2025 ;

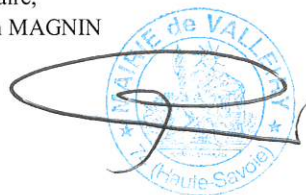
**DECIDE** d'inscrire la somme correspondante à son budget primitif 2025.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus et ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait conforme,

Le Maire,

Alban MAGNIN



**DCM20241212-17**

Le Maire certifie le caractère exécutoire de la présente délibération qui a été affichée à la porte de la Mairie le 13/12/2024 et télétransmise à la Sous-Préfecture de Saint-Julien-en-Genevois le 18/12/2024